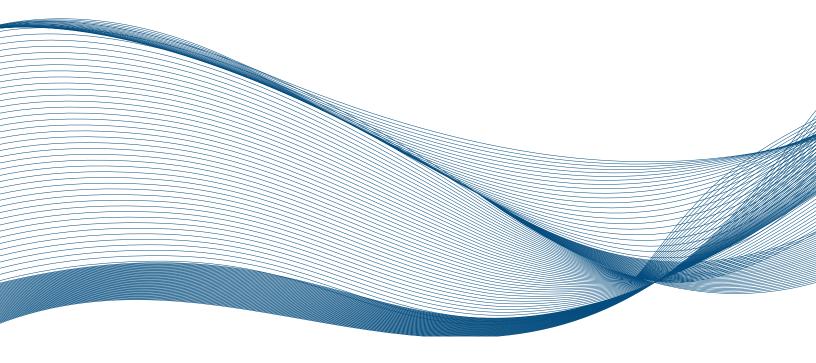
PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2017 2018





# **Tables des matières**

Mot du président-directeur général par intérim	3
Introduction	4
Présentation du Centre de services partagés du Québec	4
La mission	4
L'effectif	4
La clientèle	5
L'emplacement et les principales caractéristiques physiques	5
Les autres éléments déterminés par le gouvernement	6
assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	6
A. Le bilan des réalisations pour l'année 2016-2017 telles qu'elles ont été prévues dans le plan d'action pour la même année	7
B. Le plan d'action identifiant les gestes prévus pour l'année 2017-2018	
<b>C.</b> Le suivi des activités réalisées par le comité de travail relativement à la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> .	19
au public pour les personnes natialeupées.	19 26
Adoption et diffusion du plan d'action	

# Mot du président-directeur général par intérim

J'ai le plaisir de vous présenter la neuvième édition du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Centre de services partagés du Québec (Centre). Par ce dernier, le Centre vient confirmer son engagement à contribuer à l'intégration sociale des personnes handicapées et à accroître leur participation au sein de notre société et dans nos milieux de travail.

Ainsi, ce plan présente un ensemble de mesures que le Centre prévoit mettre de l'avant au cours de la prochaine année, adoptées par l'ensemble de son personnel ou intégrées à même la pleine réalisation de notre mission.

Ce plan fait également état des résultats obtenus à la suite de l'implantation des mesures prévues au plan d'action 2016-2017. Il vient aussi témoigner des actions menées par le Centre afin de respecter ses engagements dans le cadre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Enfin, ce rapport vient présenter un état de situation de sa participation à la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.* 

Je remercie toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce plan d'action et les assure de mon plein engagement à cet égard.

Roger Paquet

# Introduction

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées¹ en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1), sanctionnée le 17 décembre 2004, chaque ministère ou organisme gouvernemental doit adopter, sur une base annuelle, un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, cette loi spécifie que le plan d'action doit préciser les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et déterminer les mesures qui seront prises dans la prochaine année afin d'y remédier. Le plan doit, en outre, être rendu public.

À cet effet, le Centre de services partagés du Québec, ci-après appelé le « Centre », a produit son plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année financière 2017-2018, soit le plan en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, et l'a diffusé sur son site Internet et dans son intranet. Le plan fera également l'objet d'un dépôt officiel à l'Office des personnes handicapées du Québec, ci-après appelé l'« Office ».

Présentation du Centre de services partagés du Québec

#### La mission

Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

À cette fin, le Centre vise à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif offerts aux organismes, tout en s'assurant de l'adéquation de ses services aux besoins de sa clientèle. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et des conséquences économiques régionales de ses activités. Il privilégie également le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs.



#### L'effectif

Pour l'année 2016-2017, la consommation effective du Centre pour cette période a été de 1 808,06 ETC (équivalents temps complet) en comparaison à la cible fixée de 1 742,8 ETC.

Représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier				
Au 31 m	ars 2016	Au 31 m	ars 2017	
Réguliers	Pourcentage	Réguliers	Pourcentage	
22	1,3 %	21	1,3 %	

<sup>1</sup> Une personne handicapée est une « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». (Source : Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, chapitre 1, a. 1 g).

#### La clientèle

Le Centre peut fournir ses services aux clientèles suivantes, et ce, dans toutes les régions du Québec :

- ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- établissements du réseau de l'éducation;
- municipalités;
- entreprises du gouvernement.

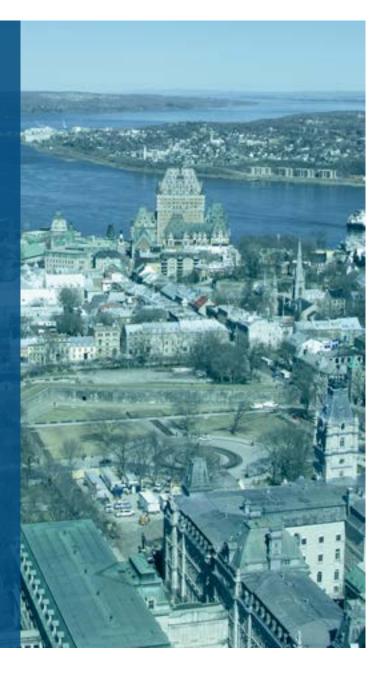
Le Centre offre également quelques produits et services aux citoyens, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux.

# L'emplacement et les principales caractéristiques physiques

Les bureaux du Centre sont situés à différents emplacements sur le territoire québécois; des bureaux sont établis à Montréal, Québec, Rimouski et Saguenay.

Les immeubles occupés par le Centre sont principalement la propriété du gouvernement du Québec; ils sont gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). Quelques immeubles ou parties d'immeubles sont occupés en location.

Afin de définir les principales caractéristiques physiques des locaux occupés par le Centre, des visites sur place sont requises en complément aux analyses réalisées par la SQI. À cet égard, la SQI produit un rapport basé sur divers travaux d'analyse effectués sur les lieux dont elle est propriétaire.



# Les autres éléments déterminés par le gouvernement

En plus des obligations légales mentionnées, l'article 61.1 de la Loi stipule que, sur recommandation du ministre responsable de la Loi, le plan d'action peut comporter tout autre élément déterminé par le gouvernement.

Parmi ces autres éléments à inclure au plan d'action, on retrouve une reddition de comptes au regard du nombre de plaintes reçues et traitées, de même qu'en ce qui a trait aux mesures d'accommodement dont le Centre s'est doté concernant l'accès à ses documents et à ses services.

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017, le Centre ne dénombre aucune plainte reçue relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Quant aux mesures d'accommodement, le Centre a notamment permis à 191 candidats de se présenter à une séance d'examen adaptée à leurs besoins.

# Responsabilités du Centre en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Le Centre doit produire un suivi en réponse aux exigences de la Loi par la présentation des informations contenues dans les trois sections suivantes :

- Le bilan des réalisations pour l'année 2016-2017, telles qu'elles ont été prévues dans le plan d'action pour la même année;
- 2. Le plan d'action identifiant les gestes prévus pour l'année 2017-2018;
- 3. Le suivi des activités réalisées dans le cadre du comité de travail relativement à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* (ci-après appelée « la politique sur l'accès »), ainsi qu'au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux.



#### Autres responsabilités pour le Centre

L'article 61.4 de la Loi précise que les ministères et les organismes publics doivent procéder à la nomination d'un coordonnateur des services aux personnes handicapées au sein de leur organisation respective. En 2008-2009, en vertu de cet article, le Centre a désigné une personne pour qu'elle exerce cette fonction et, depuis, il s'assure qu'une personne soit toujours affectée à cette tâche.

<sup>2</sup> Ce pictogramme vise à identifier les activités liées aux travaux du comité qui sont inscrites dans le plan d'action 2017-2018 du Centre, présenté à la partie B.



### Le bilan des réalisations pour l'année 2016-2017 telles qu'elles ont été prévues dans le plan d'action pour la même année

Les tableaux suivants présentent le bilan des réalisations du Centre pour l'année 2016-2017, produit en application de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le bilan des réalisations est présenté en parallèle avec la planification des mesures prévues dans le plan d'action 2016-2017 du Centre.

### Bilan du plan d'action 2016-2017

Dans son plan d'action 2016-2017, le Centre a prévu certaines mesures d'amélioration, que les tableaux suivants présentent en parallèle avec les résultats atteints.

## Accessibilité physique 💺



Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints 2016-2017
Inventaire exhaustif des locaux du Centre	Prendre en considération les travaux de planification de la SQI à l'égard des projets d'accessibilité universelle dans certains immeubles, en propriété ou en location, occupés par le Centre.	En continu	La reddition de comptes liée à cette mesure se fait par la SQI. Cette mesure sera retirée du prochain plan d'action du Centre.
Accessibilité aux locaux du Centre	Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement, les mesures visant la conception sans obstacle et l'accessibilité universelle, en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	En continu	Un dispositif d'ouverture de porte automatique a été installé à la Bibliothèque Cécile-Rouleau (au 700, rue Jacques-Parizeau). D'autres dispositifs d'automatisation des portes intérieures 1.112, 1.26, 1.321 et 1.596 ont été installés au 1500, rue Cyrille-Duquet afin de faciliter le déplacement des personnes handicapées.

# Accessibilité physique 💺 (suite)



Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints 2016-2017
Accessibilité aux locaux du Centre	Installer des dispositifs d'ouverture de porte automatique au 150, boul. René-Lévesque, aux 11 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup> étages.	En continu	Comme prévu, en décembre 2016, de nouveaux dispositifs d'ouverture de porte automatique ont été installés aux 11 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup> étages du 150, boul. René-Lévesque Est.
	Installer un lève-personne dans la salle de toilettes du 4 <sup>e</sup> étage afin que les personnes de l'immeuble présentant ce besoin puissent y avoir accès.	En continu	Une nouvelle analyse du besoin a donné lieu à l'annulation de cette mesure. Afin de répondre de façon optimale au besoin d'amélioration de l'accessibilité exprimé par une personne handicapée travaillant dans l'immeuble, des solutions de rechange sont présentement à l'étude.
Connaissance des mesures prises pour faciliter la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des locaux du Centre	À l'occasion de la réalisation de projets d'aménagement visant à faciliter la mobilité, procéder à l'implantation de nouvelles mesures, notamment :  > Lors des futurs aménagements de locaux, s'assurer de respecter le Code de construction du Québec, qui prévoit le respect de normes dans le but d'assurer un parcours sans obstacle aux personnes handicapées;  > Toutes les aires de bureaux devront être conçues et aménagées afin qu'elles soient accessibles à toute personne à mobilité réduite. À cet effet, toutes les allées de circulation devront disposer d'un dégagement libre d'au moins 900 millimètres;  > Procéder à une mise à jour de l'ensemble de la signalisation visuelle de certains locaux occupés par le Centre visant à faciliter la mobilité.	En continu	Cette mesure fait désormais partie intégrante du processus de réalisation des projets d'aménagements.  Quant à la signalisation, les employés, notamment du 1500, rue Cyrille-Duquet ont été sensibilisés à l'importance de respecter la signalisation des toilettes pour les personnes handicapées.  La mise à jour de l'ensemble de la signalisation visuelle est effectuée au rythme des besoins.

# Accessibilité physique 💺 (suite)



Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints 2016-2017
Accessibilité de l'environnement de travail pour les personnes handicapées	Doter l'organisation de processus clairs et détaillés pouvant être consultés sur l'intranet par les intervenants concernés afin de fournir toute l'information pertinente sur :  > le recrutement de personnes handicapées;  > les mesures possibles d'adaptation de l'environnement de travail;  > la définition des rôles et responsabilités des intervenants;  > toute autre situation de vie jugée pertinente.	2016-2017	Les mesures possibles d'adaptation de l'environnement de travail consistent en une offre en ergonomie qui est diffusée dans l'intranet, accessible à l'ensemble des employés du Centre.  En 2016-2017, le Centre (Vice-présidence aux services d'infrastructures) a accueilli trois nouveaux employés ayant un handicap. Plusieurs modifications ont été apportées aux aménagements des bureaux afin de faciliter leur travail. De plus, des équipements appropriés à leur condition ont été achetés.  Le Centre a soumis sept projets d'emploi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), confirmant ainsi sa capacité à offrir un environnement de travail accessible aux personnes handicapées (Vice-présidence aux ressources humaines et financières).

Accessibilité aux documents	
-----------------------------	--

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Bilan
Accès aux sites Web du Centre pour les personnes handicapées	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées et améliorer les sites existants en procédant à une mise à jour progressive, notamment :  > Pour les améliorations apportées aux applications de SAGIR :  • Acquisition de deux logiciels afin de tester l'application des normes d'accessibilité;  • Début des travaux visant à concevoir un nouveau portail SAGIR qui sera intégré au portail unique multifonctions.  Cette nouvelle version permettra, entre autres, que les normes d'accessibilité au Web pour les personnes handicapées soient appliquées.  > Pour le portail d'approvisionnement.	En continu	<ul> <li>Deux sites Web répondant aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web ont été réalisés au cours de l'année :</li> <li>1. Site Web de la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques;</li> <li>2. Site Web de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.</li> <li>Dans le cadre des travaux de la phase I du portail unique à vocation multiple (PUVM), la question de l'accessibilité Web est prise en compte à chacune des étapes du dossier. Ainsi, à la phase 1 d'analyse des sites, l'accessibilité a fait l'objet de discussions. Par ailleurs, dans la perspective des travaux du PUVM, la création d'un nouveau portail SAGIR n'est plus envisagée.</li> <li>Pour sa part, le portail d'approvisionnement est fonctionnel. Toutefois, compte tenu de certaines limitations technologiques, le Centre est à examiner une solution afin de le remplacer.</li> </ul>
Accès au site Web du Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC) pour les personnes handicapées	Poursuivre en continu la réalisation des travaux visant l'amélioration de l'accessibilité du site Web du CLDC en fonction des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux.	En continu	Cette mesure a été reportée à l'année 2017-2018.

# Accessibilité aux documents (suite)



Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Bilan
Accès à la nouvelle édition du <i>Répertoire</i> de produits et services écoresponsables pour les personnes handicapées	Veiller à maintenir et à améliorer l'accessibilité du <i>Répertoire de produits et services écoresponsables</i> pour les personnes handicapées en tenant compte des trois standards sur l'accessibilité du Web, soit :  > L'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01);  > L'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02);  > L'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03).	En continu	La refonte du <i>Répertoire de produits et services écoresponsables</i> a été amorcée, entre autres afin que le standard concernant l'accessibilité d'un document téléchargeable soit pris en compte.



Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Bilan
Représentation des personnes handicapées, au Centre, qui soit à l'image de la société québécoise	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir, au Centre, le taux de représentativité des personnes handicapées.	En continu	Le Centre a contribué à maintenir la présence de membres des différents groupes visés par les mesures d'accès à l'égalité en emploi au sein de son effectif, notamment les personnes handicapées. À cet effet, comme pour chaque année, les conseillers en ressources humaines du Centre ont sensibilisé tous les gestionnaires à l'importance d'accorder la priorité à l'embauche de membres de groupes cibles, dont les personnes handicapées, pour pourvoir les emplois réguliers, cela, en plus des efforts déployés dans la promotion et la coordination du PDEIPH.  En 2016-2017, le taux d'embauche au recrutement des membres de groupes cibles, ce qui inclut les personnes handicapées par rapport à l'effectif régulier, est de 23,7 %.  La représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier est de 1,3 %. Au cours de 2016-2017, le Centre a embauché quatre personnes handicapées (un occasionnel, un étudiant, deux stagiaires).
Possibilité d'accéder à des programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi	Maintenir les efforts de promotion du PDEIPH.	En continu	Le 26 octobre 2016, la Direction générale des ressources humaines a transmis à l'ensemble des gestionnaires du Centre sa note annuelle concernant le PDEIPH. Cette dernière explique les principaux paramètres du programme. Les gestionnaires sont également invités à soumettre des projets d'emplois pour 2017-2018 afin d'accueillir un participant du PDEIPH.  Dans le cadre des services-conseils de la Direction générale des ressources humaines en matière de dotation, les conseillers en gestion de la main-d'œuvre sensibilisent couramment les gestionnaires à l'importance d'accorder la priorité à l'embauche de membres de groupes cibles, notamment pour leurs emplois réguliers.  Chaque gestionnaire souhaitant offrir un stage en emploi est informé par son conseiller en gestion de la main-d'œuvre des options qui s'offrent à lui, notamment la possibilité d'embaucher une personne handicapée dans le cadre du PDEIPH.  Volet gouvernemental:  Les directions des ressources humaines (DRH) des ministères et organismes ont été sensibilisées au programme lors de la rencontre annuelle pour les répondants ministériels
			et par la diffusion périodique d'information dans le <i>Bulletin des activités gouvernementales</i> de dotation. De plus, lors de la période d'appel de dépôt de projets, une correspondance a été acheminée aux DRH afin de leur fournir l'information nécessaire pour soumettre un projet d'emploi.  Par ailleurs, les répondants régionaux entretiennent des relations étroites avec les intervenants des Services spécialisés de main-d'œuvre afin de faire connaître davantage le programme auprès des personnes handicapées. De plus, la promotion du programme a été réalisée auprès de la clientèle cible dans plusieurs régions administratives lors d'événements promotionnels tels que des journées de l'emploi.

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Bilan
Services d'infographie et d'accessibilité  ENSEMBLE Prour une société juste et équitable	Poursuivre l'offre aux ministères et aux organismes de services d'infographie et d'accessibilité par l'entremise des firmes préqualifiées.	2016-2017	Dans le cadre des services offerts en infographie et en accessibilité des documents téléchargeables, 22 ministères et organismes ont bénéficié de l'offre de services du Centre.
Approvisionnement en biens et services accessibles	Offrir à tout le personnel de la Direction générale des acquisitions du Centre une formation de sensibilisation au développement durable en y intégrant une section concernant l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées.	En continu	Offre de deux formations en développement durable destinées aux nouveaux conseillers en acquisition intégrant une section sur les biens et services accessibles. Celle-ci est par ailleurs incluse dans le processus d'accueil et de formation des nouveaux employés œuvrant dans le domaine des acquisitions.  Aussi, une nouvelle formation sur l'inclusion de critères en développement durable, y compris les biens et services accessibles, dans le cadre d'appels d'offres, a été offerte aux conseillers en acquisition pour la première fois en février 2017.  En tout, 24 employés de la Direction générale des acquisitions ont pu ainsi suivre les deux formations.
Possibilité, pour les utilisateurs, de reconnaître plus facilement les biens et services accessibles aux personnes handicapées	Poursuivre l'entretien du portail d'approvisionnement ainsi que la mise à jour du <i>Répertoire de produits et services écoresponsables</i> de façon à indiquer, par le logo , les produits et services accessibles, notamment les établissements d'hébergement accessibles aux personnes handicapées.	En continu	Une mise à jour de la liste des établissements d'hébergement accessibles du Répertoire de produits et services écoresponsables a été réalisée à l'automne 2016.  Aussi, les hôtels détenant la certification Kéroul, qui permet d'en déterminer le degré d'accessibilité, sont dorénavant spécifiés dans le système SAGIR selon les critères suivants :  > Entreprise qui a des pratiques sociales certifiées ou vérifiées.  > Entreprise qui a des pratiques environnementales et sociales certifiées ou vérifiées.  Cette identification permettra à la clientèle cible de trouver efficacement les hébergements répondant à ses besoins.  Notons que, dans le répertoire hôtelier 2017, plus de la moitié des hôtels sont partiellement accessibles ou adaptés pour les personnes handicapées.

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Bilan
Connaissance des biens inclusifs offerts par la Direction générale des acquisitions dans ses regroupements d'achats, c'est-à-dire des biens accessibles à tous et pouvant être utilisés par tous  ENSEMBLE   on agit pour une société juste et équitable	Mettre à jour la liste des biens et services inclusifs offerts par le Centre, soit :  > Continuer à dresser la liste des biens inclusifs, accessibles et pouvant être utilisés par tous, compris dans les regroupements d'achats du Centre.	2016-2017	La liste des biens inclusifs, accessibles et pouvant être utilisés par tous est maintenue à jour lors du renouvellement des appels d'offres dans les regroupements d'achats.
Inclusion de pratiques permettant la prise en considération et l'évaluation, par des conseillers, de l'accessibilité des produits pour les personnes handicapées	Analyser les appels d'offres en achats regroupés afin d'évaluer la possibilité d'inclure une section, selon les particularités de l'appel d'offres, sur l'accessibilité à l'égard des personnes handicapées, et ce, en tenant compte des différents types de handicaps.  Inclure une section, sur le formulaire de recommandation en acquisitions écoresponsables à l'égard des conseillers en acquisition, concernant la considération des biens accessibles et adaptés pour les personnes handicapées.	Mars 2017	La totalité des appels d'offres renouvelés en 2016-2017 a été évaluée.  Les types de produits ou de services acquis dans le cadre de ces appels d'offres ne requéraient pas l'inclusion d'une section sur l'accessibilité à l'égard des personnes handicapées.  Dans les appels d'offres évalués, notons que les chaussures pour les employés en uniforme sont standardisées et que les tableaux numériques interactifs permettent déjà de répondre aux besoins des enfants handicapés.  La section a été incluse dans le formulaire de recommandation en acquisitions écoresponsables en mai 2016.
Connaissance du marché en matière de produits accessibles pour les personnes handicapées, notamment à l'aide de partenariats	Réaliser des études de marché sur les différents produits pouvant être accessibles pour les personnes handicapées.	Mars 2017	Les appels d'offres renouvelés en 2016-2017 n'ont pas justifié la réalisation d'études de marché axées sur l'accessibilité des produits.

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Bilan
Connaissance du profil de la clientèle relativement aux besoins en matière d'acquisition de produits accessibles, notamment concernant l'adaptation de postes de travail	Communiquer avec des ergonomes et autres professionnels faisant l'acquisition de produits accessibles.  Poursuivre et bonifier le partenariat avec l'Office visant à favoriser l'acquisition de connaissances et l'expertise dans ce domaine.	Mars 2017	Une rencontre avec les ergonomes a été effectuée afin de connaître les besoins en matière d'acquisition de produits accessibles.  Plusieurs échanges ont été réalisés avec l'Office.
Possibilité pour les utilisateurs d'envoyer leurs cartouches vides à des organisations à but non lucratif	Informer les utilisateurs de la procédure de retour de cartouches auprès d'organisations communautaires et d'entreprises d'économie sociale contribuant à l'inclusion sociale des personnes handicapées.	Mars 2017	Dans le cadre du renouvellement de l'appel d'offres, le guide d'achat a été modifié le 13 juillet 2016 pour que les utilisateurs soient informés des modalités contractuelles lors du retour des cartouches. (Section 1.6 : Exigences techniques, contractuelles et garanties)  Les cartouches usagées demeurent propriété des clients, qui peuvent, s'ils le désirent, les offrir à un organisme de récupération et de recyclage de leur choix.
Évaluation quant à la possibilité de considérer des entreprises employant des personnes handicapées dans la chaîne d'approvisionnement du Centre et de ses clients	Étudier la possibilité de considérer des partenariats avec des entreprises d'inclusion sociale ou employant des personnes handicapées, notamment pour le recyclage et la récupération des produits en fin de vie.	Mars 2017	Une première rencontre s'est tenue le 16 décembre 2016 avec les membres du chantier collaboratif de l'économie sociale piloté par l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR). L'ECPAR est un regroupement de plusieurs organismes publics et communautaires et d'entreprises privées dont certaines représentent des organismes visant la représentation et l'employabilité de personnes handicapées.  Deux autres rencontres ont été organisées sur le même sujet, le 10 février et le 10 mars 2017.  Cette tribune permet notamment au CSPQ de bénéficier de l'expertise des membres de l'ECPAR.

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Bilan
Adaptation des processus de qualification	Continuer de communiquer avec chaque candidat ayant signalé un handicap au moment de son inscription à un processus de qualification pour définir ses besoins particuliers.  En fonction des adaptations recommandées par le Secrétariat du Conseil du trésor, mettre en place les mesures logistiques requises en ce qui a trait à l'organisation et à la tenue de séances d'examen dans le cadre des processus de qualification.	En continu	Lors de leur inscription à un processus de qualification, pour les processus sous la responsabilité du Centre, les candidats signalent leurs besoins d'adaptation pour la séance d'examen. On communique avec eux pour valider leur situation. Parmi ces candidats, 191 se sont présentés à une séance adaptée à leurs besoins.
Mise en œuvre du plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité  ENSEMBLE on agit pour une société juste et équitable	Soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.	En continu	Le Centre a assisté à la rencontre du comité du 27 avril 2017.  Les actions réalisées par le Centre font partie intégrante de la reddition de comptes du suivi des actions réalisées dans le cadre des travaux du comité de travail liés à la politique gouvernementale, section C de ce document.

#### Bilan 2016-2017 : autres considérations

Réaliser des actions visant à informer et à sensibiliser le personnel du Centre quant à la réalité quotidienne vécue par les personnes handicapées, notamment pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées.

- > Participer activement à la Semaine québécoise des personnes handicapées. À cet effet, diffuser des actualités et des capsules d'information visant la sensibilisation du personnel sur les sites intranet et dans le portail d'approvisionnement.
- > Véhiculer les réussites d'adaptation de postes de travail et autres événements concrets réalisés par le Centre.

En 2016-2017, le Centre a participé, entre le 1<sup>er</sup> et le 7 juin 2016, à la 20<sup>e</sup> Semaine québécoise des personnes handicapées, qui avait pour thème *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive!*.

Des affiches promotionnelles ont été placées dans les bureaux du Centre pendant toute la semaine.

Des actualités ont été mises en ligne dans l'intranet du Centre afin de rappeler au personnel la production annuelle de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, disponible sur l'intranet et inviter chacun à faire part de ses idées ou de suggestions dans le but de soutenir la démarche de l'organisation.

Au cours de la dernière année, le Centre a organisé deux événements liés au rôle des proches aidants. Le personnel du Centre a été invité à y participer par la publication de deux capsules dans son intranet, soit :

- > la tenue d'une conférence-midi organisée en collaboration avec d'autres organismes;
- > l'organisation d'une exposition d'ouvrages littéraires qui explorent les stratégies gagnantes visant à faciliter la tâche des proches aidants.

#### Favoriser la santé et la sécurité du travail

Le Centre met à la disposition de son personnel une équipe de professionnels en santé ayant pour mandat la prévention en santé et en sécurité du travail. Kinésiologues de formation, ces personnes réalisent, notamment :

- > des interventions visant à rendre l'ensemble des milieux de travail sécuritaires;
- > des interventions auprès de personnes aux prises avec des blessures, des limitations fonctionnelles et des handicaps;
- > des mesures d'adaptation aux conditions de travail particulières des différentes clientèles:
- > des interventions sur les lieux de travail à titre d'experts en ajustement ergonomique des postes de travail.

Le Centre s'est assuré que ses équipes de mesures d'urgence, dans les édifices qu'il occupe, sont dotées de mesures adéquates d'intervention auprès des personnes handicapées et à mobilité réduite, en attitrant des accompagnateurs désignés et en diffusant l'information nécessaire à cet égard.

### **Bilan 2016-2017 : autres considérations** (suite)

Déployer des mesures permettant aux personnes non voyantes ou à vision réduite d'exercer leurs fonctions.

- > Adaptation ergonomique des postes de travail pour les personnes handicapées visuellement (disponible).
- > Installation de logiciels sur les postes de travail des personnes handicapées visuellement afin de leur permettre de procéder à la lecture de documents et à la réalisation de travaux, notamment :
  - ▶ Adobe Loquendo
  - NonVisual Desktop Access 2013
  - ▶ Braille Sense U2
  - NVDA (NonVisual Desktop Access) 2010
  - ▶ Dragon Naturally Speaking 11.5
  - ▶ OpenBook 8.0
  - ▶ Dragon Naturally Speaking 12
  - ▶ Souris sans fil Logitech G700S
  - ▶ Dragon Naturally Speaking 13 premium
  - ▶ Evoluent Mouse

- ▶ ZoomText 10.0
- ▶ Evoluent Mouse Manager 4.0
- ▶ ZoomText 10.1.3.56
- ▶ Jaws 11.0
- ▶ ZoomText 10.10.11.201
- Jaws 14
- ▶ ZoomText 9.18.8
- ▶ Web Accessibility Toolbar 2013
- Jaws 16
- ▶ Jaws Professional 12.0



### Le plan d'action identifiant les gestes prévus pour l'année 2017-2018

Les tableaux suivants présentent le plan d'action 2017-2018 du Centre, produit en application de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cet article précise que chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes doit adopter un plan d'action à cet égard, lequel plan doit être produit et rendu public annuellement.

#### **Plan d'action 2017-2018**

Le plan d'action 2017-2018 du Centre présente les mesures d'amélioration prévues afin qu'une meilleure intégration des personnes handicapées soit assurée. Ces mesures permettront de réduire les obstacles existants qui nuisent à leur intégration. Il peut s'agir de poursuivre des travaux déjà amorcés, d'appliquer des mesures récurrentes ou de concevoir de nouveaux projets. La détermination des échéances dépend du type d'intervention ciblé.

- Bureau du président-directeur général (BPDG)
- Vice-présidence aux ressources matérielles et aux moyens de communication (VPRMMC)
- Vice-présidence aux ressources humaines et financières (VPRHF)
- Vice-présidence aux solutions d'affaires (VPSA)
- Vice-présidence aux services d'infrastructures (VPSI)

### Accessibilité physique 👆



, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
	P	lan d'action 2017-2018			
Objectifs/Besoins	Mesures d'amélioration	Obstacles priorisés	Responsable/ Secteur	Échéancier	Indicateurs de résultat
Rendre les locaux du Centre accessibles	Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement, les mesures visant la conception sans obstacle et l'accessibilité universelle, en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Difficulté liée à l'accessibilité physique des lieux de travail pour les personnes handicapées	VPRMMC VPSA VPRHF	En continu	Nombre de mesures réalisées

# Accessibilité physique 💺 (suite)



	P	lan d'action 2017-2018			
Objectifs/Besoins	Mesures d'amélioration	Obstacles priorisés	Responsable/ Secteur	Échéancier	Indicateurs de résultat
Fournir aux personnes handicapées un environnement de travail accessible	Procéder à une évaluation ergonomique du poste de travail des nouveaux employés présentant des besoins particuliers en vue d'apporter les ajustements requis.	Difficulté liée à l'accessibilité de biens et services pour les personnes handicapées	VPRHF VPSI	Mars 2018	Pourcentage de personnes handicapées nouvellement embauchées dont le poste a fait l'objet d'une évaluation ergonomique.
	Procéder à une analyse de faisabilité afin de réaliser une adaptation à domicile, favorisant ainsi l'accessibilité et l'organisation du travail de la personne handicapée, et ce, dans un environnement de travail à distance.	Absence de mécanisme visant à signaler l'entrée en fonction des nouveaux employés handicapés aux responsables de l'ergonomie	VPSA		Nombre de recommandations mises en place.
Assurer une signalisation adéquate, visant à faciliter la mobilité des personnes handicapées	Vérifier et modifier la signalisation visuelle permettant d'assurer l'accessibilité universelle.	Locaux fréquentés ou occupés par les employés handicapés	VPRMMC VPRHF	En continu	Nombre de locaux vérifiés Nombre de modifications à la signalisation
	Poursuivre la sensibilisation, à tout le personnel, notamment à celui de la VPSI, de l'importance de respecter la signalisation des toilettes pour personnes à mobilité réduite.		VPSI	En continu	Actions mises de l'avant



# Plan d'action 2017-2018

Objectifs/Besoins	Mesures d'amélioration	Obstacles priorisés	Responsable/ Secteur	Échéancier	Indicateurs de résultat
Rendre les sites Web du Centre accessible pour les personnes handicapées	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées et améliorer les sites existants en procédant à une mise à jour progressive.	Difficulté, pour les personnes handicapées, d'avoir accès à l'information contenue dans les différents sites Web du Centre	BPDG	En continu	Nombre de sites Web du Centre mis à jour, auxquels on a appliqué les normes
Rendre le site Web du Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC) accessible pour les personnes handicapées	Poursuivre en continu les travaux visant l'amélioration du site Web du CLDC en fonction des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux. Notamment :  • S'assurer de la hiérarchie des titres.  • S'assurer que les liens sur les titres sont appropriés.  • S'assurer que les libellés des liens sont explicites.  • Réserver la couleur de police rouge pour les erreurs.  • S'assurer que les documents téléchargeables sont accessibles.	Difficulté, pour les personnes handicapées, d'avoir accès à l'information contenue dans les différents sites du CLDC.	BPDG VPRHF	En continu	Rendre accessible le contenu déposé sur le site Web du CLDC



	P	lan d'action 2017-2018			
Objectifs/Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles priorisés	Responsable/ Secteur	Échéancier	Indicateurs de résultat
Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'offrir un accueil adapté en fonction de la condition de la personne handicapée nouvellement embauchée	Intégrer, dans le guide d'accueil organisationnel, tous les éléments permettant aux gestionnaires de soutenir adéquatement les nouveaux employés handicapés lors de leur entrée en fonction et de leur intégration.  Promouvoir le guide auprès des gestionnaires et des intervenants impliqués dans l'accueil des nouveaux employés.	Méconnaissance des bonnes pratiques liées à l'accueil et à l'intégration en emploi des personnes handicapées, de même que les services offerts à ces dernières	VPRHF	Mars 2018	Élaboration d'une nouvelle version du guide d'accueil comprenant les modalités visant les personnes handicapées  Diffusion de la nouvelle version du guide d'accueil et promotion de cette dernière par l'entremise d'une note aux gestionnaires  Nombre d'ajustements apportés aux renseignements publiés dans l'intranet au sujet de l'accueil des nouveaux employés

# Accessibilité à l'emploi (suite)

#### Plan d'action 2017-2018 Responsable/ Indicateurs de Échéancier Objectifs/Besoins Mesures d'amélioration prévues Obstacles priorisés Secteur résultat Au Centre, assurer Poursuivre les efforts nécessaires Difficulté pour les personnes handicapées **VPRHF** En continu Taux de afin de maintenir au Centre le taux une représentation d'accéder à l'emploi représentativité des personnes de représentativité des personnes des personnes handicapées qui soit à handicapées. handicapées l'image de la société Nombre d'actions québécoise mises de l'avant Maintenir les efforts de promotion Méconnaissance du PDEIPH de la part **VPRHF** Mesures prises Promouvoir En continu de certains ministères et organismes pour la promotion les programmes du PDEIPH. d'employabilité pouvant gouvernementaux et de la part de du PDEIPH mener à l'obtention certaines personnes handicapées. d'un emploi

#### Plan d'action 2017-2018 Responsable/ Indicateurs de Échéancier Objectifs/Besoins Mesures d'amélioration Obstacles priorisés Secteur résultat Connaître les possibilités Réaliser, dans le cadre de regroupements Manque d'information récente sur les **VPRMMC** Mars 2018 Réalisation d'études du marché en matière d'achats, des études de marché produits et services adaptés et accessibles de marché sur les différents produits pouvant de produits accessibles disponibles sur le marché être accessibles pour les personnes pour les personnes handicapées, notamment handicapées. à l'aide de partenariats Outiller les conseillers en Concevoir de nouveaux outils (documents Mangue d'outils permettant aux **VPRMMC** Mars 2018 Nombre d'outils conseillers de prendre en considération acquisition dans l'achat de de référence, guides) pouvant aider les conçus conseillers en acquisition dans le choix les produits inclusifs et adaptés lors produits inclusifs adaptés de produits inclusifs et adaptés. de l'élaboration des appels d'offres ENSEMBLE > 4 on agit pour une juste et équitable Maintenir les services Poursuivre l'offre, aux ministères et **VPRMMC** Mars 2018 Offre de services Difficulté, pour les personnes handicapées, d'infographie et aux organismes, de service d'infographie d'accéder aux documents téléchargeables d'infographie et d'accessibilité et d'accessibilité par l'entremise d'accessibilité des firmes préqualifiées. ENSEMBLE > 4 on agit pour une société juste et équitable **VPRHF** Nombre de séances Adapter les processus Continuer de communiquer avec chaque Difficulté de répondre adéquatement En continu candidat ayant signalé un handicap au aux besoins particuliers de chaque de qualification adaptées réalisées moment de son inscription à un processus personne signalant un handicap afin dans le cadre des de pallier ses limitations dans le cadre de qualification pour définir ses besoins processus de la tenue des processus de qualification particuliers. de qualification tenus par le Centre Mettre en place les mesures logistiques pour l'année requises en ce qui a trait à l'organisation 2017-2018, et et à la tenue de séances d'examen dans ce, dans toutes le cadre des processus de qualification les régions (selon les recommandations du SCT). administratives du Québec

	P	lan d'action 2017-2018			
Objectifs/Besoins	Mesures d'amélioration	Obstacles priorisés	Responsable/ Secteur	Échéancier	Indicateurs de résultat
Appuyer la réalisation du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité  ENSEMBLE on agit pour une société juste et équitable	Soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.	Difficulté de mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	VPRHF VPRMMC BPDG	En continu	Nombre de rencontres du comité de mise en œuvre de la politique auxquelles le Centre a assisté à titre de membre Nombre d'actions réalisées

#### Plan d'action 2017-2018 : autres considérations

- > Le Centre continuera de miser sur son réseau de répondants bien implanté et veillera à la poursuite des activités du Comité pour le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, déjà en place dans l'organisation. De plus, la désignation d'un nouveau répondant au sein du comité de mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées assurera une participation active du Centre aux activités de ce comité.
- > Afin que tous les employés de l'État puissent bénéficier équitablement de ses services, le Centre déploiera des mesures concrètes afin de sensibiliser le personnel aux moyens de servir ceux ayant des incapacités. Des mesures claires et bien définies cibleront différents moyens de répondre à des défis auxquels les employés de l'État sont confrontés lorsqu'ils font affaire avec le Centre. Ces mesures devront être précisées et promues auprès du personnel.



Le suivi des activités réalisées par le comité de travail relativement à la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

L'article 26.5 de la Loi indique que le gouvernement doit établir « une politique visant à ce que les ministères et les organismes publics se dotent de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents, quelle que soit leur forme, et aux services offerts au public ». Cette politique a été adoptée en décembre 2006.



- En 2008, un comité de mise en œuvre voué à l'application de cette politique a été créé. Pour les personnes handicapées, l'accès aux documents diffusés et aux services offerts par les ministères et organismes demeure un enjeu majeur.
- Quatre organisations sont membres de ce comité, soit :
  - l'Office des personnes handicapées du Québec;
  - le Secrétariat du Conseil du trésor;
  - le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
  - le Centre de services partagés du Québec.
- Le mandat confié aux quatre membres de ce comité consiste à soutenir, selon leurs responsabilités respectives, les ministères et les organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Les tableaux suivants présentent le suivi des actions réalisées relativement au plan de travail proposé par l'Office lors de la rencontre du comité tenue en mai 2016. Ce plan est revu annuellement. Il permet :

- de planifier et de suivre les actions à réaliser dans le cadre du comité de travail;
- d'identifier les responsables et les collaborateurs pour chacune des actions prévues au plan de travail.

Le Centre entend participer activement aux travaux du comité afin d'assurer le suivi des recommandations 2 et 4 du rapport d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

### Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique : À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

#### **SUIVI DES ENGAGEMENTS**

Engagement 12 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique :

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Selon leurs responsabilités respectives, soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

## Tableau 1 Suivi des actions à réaliser pour le volet Soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées en 2016-2017
Déterminer, en fonction de leurs expertises respectives, la contribution des organisations membres du comité au regard de la mise en œuvre de la politique sur l'accès	Adopter un plan de travail pour le comité de mise en œuvre de la politique sur l'accès.	Responsables > CSPQ > MTESS > Office > SCT > MSSS	6 septembre 2016	Réalisé	Le plan de travail a été adopté par les membres du comité. Le plan sera révisé annuellement.
Promouvoir, auprès des ministères et organismes, les bonnes pratiques en matière d'accès aux documents et aux services	Produire une capsule vidéo promotionnelle sur les bonnes pratiques en matière d'accès aux documents et aux services, diffusée sur le site Web de l'Office.	Responsable > Office  Collaborateurs > CSPQ > MTESS > SCT > MSSS	Automne 2017	Réalisé	Une capsule promotionnelle produite et mise en ligne le 6 juin 2017.

# Tableau 1 (suite)

# Suivi des actions à réaliser pour le volet Soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées en 2016-2017
Promouvoir la politique sur l'accès auprès des personnes handicapées ou de leurs représentants	Développer un plan de travail visant à promouvoir la politique auprès des personnes handicapées.	Responsable > Office  Collaborateurs > CSPQ > MTESS > SCT > MSSS	À partir de l'automne 2016	Réalisé	Le plan de travail a été produit et approuvé par les membres du comité de mise en œuvre en date du 10 novembre 2016.
Offrir un soutien-conseil aux ministères et organismes dans la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Transmettre par courriel, aux coordonnateurs de services aux personnes handicapées (CSPH) des ministères et organismes, de l'information sur le rôle et la composition du comité de mise en œuvre de la politique sur l'accès, de même que le nom et les coordonnées du répondant de l'Office.	Responsable > Office  Collaborateurs > CSPQ > MTESS > SCT > MSSS	Juin 2016	Réalisé	Information transmise le 7 juillet 2016 et le 2 juin 2017. Cette action sera répétée auprès des nouveaux CSPH en juin de chaque année.
	Développer et faire connaître une offre de service à l'intention des ministères et organismes afin de répondre à leurs besoins en médias adaptés.	Responsable > CSPQ  Collaborateurs > Office > MTESS > SCT > MSSS	En continu	En cours	Dans le cadre des services offerts en infographie et en accessibilité des documents téléchargeables, 22 ministères et organismes ont bénéficié de l'offre de services du Centre.

# Tableau 1 (suite)

# Suivi des actions à réaliser pour le volet Soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées en 2016-2017
Soutenir les organisations assujetties dans l'acquisition de produits adaptés et inclusifs qui faciliteront l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Élaborer une liste de produits inclusifs et adaptés compris dans les regroupements d'achats du CSPQ et en faire connaître l'existence aux ministères et organismes.	Responsable > CSPQ  Collaborateurs > Office	À déterminer	En cours	La liste des biens inclusifs, accessibles et pouvant être utilisés par tous est maintenue à jour lors du renouvellement des appels d'offres dans les regroupements d'achats. Le Centre s'engage à maintenir à jour et à bonifier la liste ainsi qu'à en poursuivre la promotion auprès des ministères et organismes.  Concernant l'adaptation des postes de travail, une rencontre avec les ergonomes a été tenue afin de connaître les besoins en matière d'acquisition de produits accessibles.  Des échanges ont d'ailleurs été réalisés avec l'Office à ce sujet.
	Évaluer la pertinence de développer de nouveaux outils (documents de référence, guides) pouvant soutenir les organisations dans le choix de produits inclusifs et adaptés qui ne font pas partie de la liste du CSPQ.	Responsable > CSPQ  Collaborateurs > Office	À déterminer	Non débuté	Le Centre s'engage à mettre son expertise à contribution, à titre de collaborateur, pour l'évaluation de la pertinence et de l'opportunité de concevoir de nouveaux outils en soutien aux organisations dans le choix de produits inclusifs et adaptés.

 Tableau 2

 Suivi des actions à réaliser pour le volet Bilan de la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées en 2016-2017
Évaluer la mise en œuvre de la politique sur l'accès	Produire et diffuser un second bilan de la mise en œuvre de la politique sur l'accès.	Responsables > Office > CSPQ > MSSS > MTESS > SCT	Décembre 2016	En cours	La méthodologie de collecte de données proposée par l'Office a été approuvée par la majorité des membres du comité de mise en œuvre en février 2017.
	Assurer le suivi des recommandations du second bilan de mise en œuvre de la politique sur l'accès.	Responsables > CSPQ > MSSS > MTESS > Office > SCT	À déterminer		

# Adoption et diffusion du plan d'action

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018 a été approuvé par les autorités du Centre et il est diffusé sur son site Web et dans son intranet. Il est également accessible en format HTML. On peut aussi s'en procurer une version papier ou numérique (format PDF) en en faisant la demande.

# Pour nous joindre

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent plan d'action ou pour s'en procurer un exemplaire papier :

#### Centre de services partagés du Québec

875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 4.550 Québec (Québec) G1R 5W5

Téléphone : 418 644-CSPQ (2777) Sans frais : 1 855 644-CSPQ (2777)

Télécopieur: 418 644-0462

cspq@cspq.gouv.qc.ca